

Prêt Rebond Grand Est

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Le Prêt Rebond Grand Est soutient la trésorerie des PME confrontées à une difficulté conjoncturelle ou à une fragilité temporaire.

Ce dispositif, cofinancé par la Région Grand Est et Bpifrance, vise à renforcer la solidité financière des entreprises implantées sur le territoire régional. Il permet de financer les besoins en fonds de roulement, les investissements immatériels et certains investissements matériels.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises éligibles sont :

- Les PME au sens européen, créées depuis plus d'un an et présentant au moins un bilan ;
- Exerçant l'essentiel de leur activité dans la région Grand Est ou s'y installant ;
- Rencontrant une difficulté conjoncturelle ou temporaire (ex. impact COVID-19, mutation du marché, transition digitale ou écologique, BFR insuffisant).

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- Présenter une cotation FIBEN jusqu'à 6+ inclus (y compris 0) ;
- Justifier d'un partenariat financier "1 pour 1" (concours bancaire, apports d'actionnaires ou en quasi fonds propres).

— Thématiques éligibles

Le dispositif concerne :

- Le renforcement de la trésorerie ;
- Les besoins de fonds de roulement ;
- La modernisation et l'adaptation du modèle économique (transition écologique, digitale, commerciale, etc.).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets doivent viser à consolider la trésorerie ou accompagner la transition conjoncturelle de l'entreprise.

Sont notamment concernés :

- Les projets de développement ou d'adaptation à de nouvelles conditions de marché ;
- Les programmes de modernisation nécessitant un financement complémentaire.

— Dépenses concernées

Sont éligibles :

- Les besoins de trésorerie et d'exploitation ;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- Les investissements immatériels : mise aux normes, recrutement, formation, prospection, publicité ;
- Les investissements matériels à faible valeur de gage (ex. matériel informatique, équipements conçus en interne).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues :

- Les SCI et affaires individuelles ;
- Les entreprises d'intermédiation financière (NAF K64 sauf 64.2) ;
- Les activités de promotion et de location immobilières (NAF L68-1, L68-2, F41-1) ;
- Les entreprises de pêche (NAF 4638A, 0321Z) ;
- Les entreprises agricoles (NAF A01 et A02) dont le CA est inférieur à 750 000 €, sauf NAF 02.20Z et 02.40Z (entreprises forestières).

— Critères d'inéligibilité

Les opérations de création et de transmission d'entreprise sont exclues.

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas financées :

- Les dépenses immobilières ou par destination ;
- L'acquisition de titres ou de fonds de commerce.

Montant de l'aide

— De quel type d'aide s'agit-il ?

Prêt sans garantie, relevant du régime "de minimis".

Aucune garantie n'est demandée sur les actifs ni sur le patrimoine du dirigeant.

Une assurance décès-invalidité peut être proposée.

— Pour quelle durée ?

Durée de 7 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement du capital.

— Quelles sont les modalités de versement ?

Le taux d'intérêt est égal au TMO majoré de 1,5 %.

Le montant du prêt ne peut excéder le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à adresser à Bpifrance – Directions régionales Grand Est :

- Strasbourg : 03 88 56 88 56 – strasbourg@bpifrance.fr
- Nancy : 03 83 67 46 74 – nancy@bpifrance.fr
- Metz : 03 87 69 03 69 – metz@bpifrance.fr
- Reims : 03 26 79 82 30 – reims@bpifrance.fr

— Éléments à prévoir

Un dossier complet justifiant la situation financière et le besoin de financement, ainsi que les justificatifs du partenariat financier associé.

— Cumul possible

Ce prêt peut être cumulé avec d'autres financements bancaires, qui peuvent bénéficier d'une garantie Bpifrance.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 15 68 67

Source et références légales

— Références légales

Délibération n° 20CP-2071 du 27 novembre 2020 – Direction de la compétitivité et de la connaissance.